

ADVICE

Important Information on the Canadian Registered Covered Bond Programs' Legal Framework

No. 5

Date: December 19, 2014

AVIS

Renseignements importants au sujet du cadre juridique des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées

N° 5

Date : le 19 décembre 2014

2015 FEE SCHEDULE CANADIAN REGISTERED COVERED BOND PROGRAMS

1.0 Purpose

To advise registered issuers and potential registered issuers of the 2015 fee schedule for the Canadian Registered Covered Bond Programs.

2.0 Background

Under Section 21.59 of the *National Housing Act* (NHA), CMHC has the authority to establish fees in relation to the administration of these programs. The fees that are set are to be sufficient to offset internal and external costs with respect to the performance of CMHC's obligations under the NHA in relation to covered bonds; for example, the costs related to the processing of applications for registered issuers and registered programs and for maintaining the Canadian Covered Bond Registry.

Annual fees and registration fees are revisited each year to ensure they are based on actual costs incurred to date.

3.0 Fee Structure

The 2015 annual fees under the Canadian Registered Covered Bond Framework will remain at \$350,000 per issuer.

BARÈME DES DROITS POUR 2015 PROGRAMMES INSCRITS CANADIENS D'OBLIGATIONS SÉCURISÉES

1.0 Objet

Informar les émetteurs inscrits et les émetteurs inscrits éventuels des droits qui seront appliqués en 2015 relativement aux programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées.

2.0 Contexte

En vertu de l'article 21.59 de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH), la SCHL a le pouvoir de fixer des droits relatifs à l'administration de ces programmes. Les droits fixés doivent être suffisants pour couvrir les charges internes et externes engagées par la SCHL pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la LNH relativement aux obligations sécurisées, notamment les coûts liés au traitement des demandes d'inscription des émetteurs et des programmes et à la mise à jour du Registre canadien des obligations sécurisées.

Les droits relatifs à l'administration et à l'inscription sont réévalués chaque année afin de s'assurer qu'ils sont fondés sur les charges réelles engagées à ce jour.

3.0 Structure des droits

Les droits annuels au titre du cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes continueront de se chiffrer à 350 000 \$ par émetteur en 2015.

The fee for application as a registered issuer, for a registered program and the annual fee for the first year will remain at \$700,000. The fees will continue to be monitored to ensure they cover only those costs that have been incurred.

4.0 Enquiries

Please e-mail any enquiries to ccba@cmhc.ca.

Les droits couvrant la demande d'inscription en qualité d'émetteur inscrit, la demande d'inscription d'un programme et les droits annuels pour la première année demeureront à 700 000 \$. Les droits feront toujours l'objet d'un suivi afin qu'ils ne couvrent que les charges engagées.

4.0 Demandes de renseignements

Veillez transmettre vos demandes de renseignements par courriel à l'adresse aosc@schl.ca.

Le Premier vice-president, Marchés financiers



Wojciech (Wojo) Zielonka
Senior Vice-President, Capital Markets